

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
**Délibération n°DB2018/40**

Nombres de membres :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

**POUR : 16 (100 %)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le cinq novembre deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
Date de la convocation : 26/10/18  
Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**Représenté** : M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU  
PARC ARGONNE DECOUVERTE POUR 2019**

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 2.16 « Actions de développement touristique» - Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dont le Parc Argonne Découverte / Nocturnia » ;

Vu la délibération n°DC2018/10 du Conseil Communautaire du 19/02/2018 confiant délégation au Bureau pour déterminer les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis favorable de la commission Tourisme et Communication remis le 24 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire FIXE les périodes et horaires d'ouverture du Parc Argonne Découverte pour 2019 comme suit :

Dates	Horaires	Jours	Restaurant
Vacances d'hiver (du 9février au 10 mars)	De 10h à 17h	Tous les jours	Ouvert
Du 6 avril au 05 juillet	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert
Vacances d'été (06 juillet au 02 septembre)	De 10h à 19h	Tous les jours	Ouvert
Du 3 septembre au 18 octobre	De 10h à 18h	Mercredi, Samedi, Dimanche	Ouvert
Vacances de la Toussaint (Du 19 octobre au 3 novembre)	De 10h à 18h	Tous les jours	Ouvert

Le Bureau AUTORISE le Président à modifier ces horaires d'ouverture et fermeture lors d'évènements exceptionnels (soirée événementielle avec ouverture restaurant, problèmes techniques...)

Le Bureau AUTORISE la fermeture des caisses une heure avant la fermeture du site.

Le Président,  
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 13 NOV. 2018  
et de sa publication ou notification le